



Abandon d'usufruit au profit des nus propriétaires

Par **bpo**, le **07/01/2008** à **11:23**

Bonjour,

La situation est la suivante.

Mon père est décédé, ma mère a l'usufruit d'un immeuble dont mes 3 soeurs et moi même avons la nue propriété.(le partage des appartements a été bien évidemment réalisé lors de la succession de mon père).

Ma mère (qui vient d'avoir 80 ans) souhaiterait faire un abandon d'usufruit à notre profit afin que nous puissions toucher les loyers des appartements Est ce possible ?

Quels sont les démarches à faire ?

Ya t'il une fiscalité particulière ?

Par avance merci